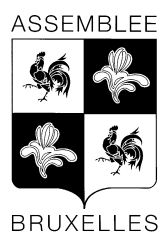


Assemblée de la Commission communautaire française



12 novembre 2004

SESSION ORDINAIRE 2004-2005

BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES

**de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2005**

PROGRAMME JUSTIFICATIF

CORRIGENDUM

A la page 38, dans le tableau du programme 5 de l'activité 0, il faut lire :

(en milliers d'euros)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit initial	2004 ajusté	2004 initial	2005 initial
Dotation au SGS Bâtiments – Cohésion sociale	22	5	0	61.32	co ce			100 0

A la page 39, 3^{ième} ligne, supprimer le mot « de ».